



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

27 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

27 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 4

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET COMMUNAL**

Pour : 15

Contre : 4

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Léa PHALIPPOUX et Florian DAVID

Étaient absents excusés :

Laurent PERTHUIS

Maria PYRKA

Agostino MUZZIN

Caroline ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Stéphanie MARTINS-VIANA

Mariannick MORVAN

Hervé FRANEL

Florian DAVID

Était (ent) absent (es) :

Christine DAVOINE

Julien CAYZAC

Charlène METAUT

Mickaël SHEPS

Laure CHENU

Ghislaine LESAGE

Patricia JEGEN

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal s’est réuni sous la présidence de Monsieur José AZEVEDO, doyen du conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2024 dressé par Mariannick MORVAN, Maire, après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2024 considéré ;

Madame le Maire sort de l’assemblée au moment du vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances du 9 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

SE PRONONCE

Pour : 15 , Madame le Maire n’ayant pas pris part au vote

Contre : 4

De la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats comme suit :

- En fonctionnement, un excédent de 341 802.79 € (R002)
- En investissement, un excédent de 1 352 830.90 € (R001)



Le Maire,
Marianick MORVAN